AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022085-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézenc loire meygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2022.085**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 08/09/2022

Membres en exercice : 43 **présents / 30** Votants : 35 **Abstentions : 0** contre : **0** Pour : 35

SEANCE du 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 15 Septembre à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune de Lantriac.

Membres présents : Abrial Raymond, Allary Jean-Pierre, Arcis Michel, Aubry Alexandre, Bourdelin Didier, Bresselle Pierre, Brun Philippe, Cabanes François, Chabannes Fabien, Chaize Fernand, Chalendard Bernard, Chambon Jean-Luc, Chorliet Christian, Defay André, Delmas Francis, Devidal Joël, Fargier Jean-Marc, Gentes Laurent, Jourdan Laure, Loucao Elisabeth, Maute Annie, Palhier Emmanuel, Pons Jean-Pierre, Ribes Michel, Romieu Hervé, Roudil Aymeric, Sabatier Jean-Pierre, Sagueton Stéphane, Veysset Marie-Christine, Vilard Serge.

Procuration de Bonnet Raphaël à Pierre Bresselle, de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Jean-Pierre Sabatier, de Daniel Behar à François Cabanes, de Marie-Agnès Mourlevat à Marie-Christine Veysset.

Secrétaire de séance : Pierre Bresselle

OBJET : VENTE TERRAIN **ORFEUVRE** RICHARD

Exposé préalable : la communauté de communes s'est rendue propriétaire de la parcelle G 594 le 15/06/2018 afin de constituer une réserve foncière de terrain constructible à vocation économique. Un document d'arpentage a été établi début 2022 afin de garder une emprise foncière pour un emplacement réservé lié à une future voirie.

La communauté de communes propose de céder la parcelle G 1368 de 5703 m² à Richard ORFEUVRE pour un tarif de 8 € le mètre carré.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

En Conséquence, le conseil communautaire doit :
- autoriser le représentant de la CCMLM (Président : Jean Marc FARGIER) à régulariser les ventes par actes administratifs et à cet effet, à authentifier lesdits actes,
- désigner le Vice- Président (André DEFAY) à représenter la collectivité (CCMLM) vendeur audits actes.
-autoriser la CCMLM à confier la mission d'assistance à la rédaction des actes à C-FONCIER

Après discussion et à l'unanimité, **le conseil communautaire**

- **valide la cession de la parcelle G 1368** d'une contenance de 5703 m² à Richard ORFEUVRE pour un tarif de 8 € le mètre carré

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220915-2022085-DE
Reçu le 27/09/2022
Publié le 27/09/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

- **autorise** le représentant de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal (Président : Jean Marc FARGIER) à régulariser les ventes par actes administratifs et à cet effet, à authentifier lesdits actes,
- **désigne le Vice -Président** (André DEFAY) à représenter la collectivité (CCMLM) vendeur audits actes.
- **Autorise** la CCMLM à confier la mission d'assistance à la rédaction des actes à C-FONCIER

Le Président, Jean-Marc Fargier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme